

Comptabilité approfondie

À jour des derniers
règlements de l'ANC

Pascale Recroix

ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES ATTENDUES ET LES SAVOIRS ASSOCIÉS

- Cours complet et conforme au programme
- Exemples et tableaux récapitulatifs
- Applications corrigées
- Sujet d'entraînement conforme à l'examen

LES CARRÉS
DCG 10

2023/2024

Comptabilité approfondie

Pascale Recroix

 *Gualino* un savoir-faire de  **Lextenso**

Pascale Recroix est Professeur en classes préparatoires au DCG et au DSCG. Elle enseigne le droit fiscal (UE 4), la finance d'entreprise (UE 6), la comptabilité (UE 9) et la comptabilité approfondie (UE 10).

Dans la même collection :

- DCG 1 Fondamentaux du droit, 2022-2023 (L. Simonet).
- DCG 2 Droit des sociétés et des groupements d'affaires, 2022-2023 (L. Simonet).
- DCG 3 Droit social, 2022-2023 (L. Morel-Pouliquen).
- DCG 4 Droit fiscal, 2023-2024 (P. Recroix).
- DCG 4 Exercices corrigés de Droit fiscal, 2023-2024 (A. Brault).
- DCG 5 Économie contemporaine, 2022-2023 (A. Reichart).
- DCG 6 Finance d'entreprise, 2022-2023 (P. Recroix).
- DCG 6 Exercices corrigés de Finance d'entreprise, 2022-2023 (P. Recroix).
- DCG 7 Management, 2020-2021 (M. Leroy et J.-J. Jault).
- DCG 8 Systèmes d'information de gestion, 2022-2023 (L. Monaco).
- DCG 9 Comptabilité, 2023-2024 (P. Recroix).
- DCG 9 Exercices corrigés de Comptabilité, 2023-2024 (P. Recroix).
- DCG 10 Comptabilité approfondie, 2023-2024 (P. Recroix).
- DCG 10 Exercices corrigés de Comptabilité approfondie, 2023-2024 (P. Recroix).
- DCG 11 Contrôle de gestion, 2022-2023 (C. Baratay et L. Monaco).
- DCG 11 Exercices corrigés de Contrôle de gestion, 2022-2023 (C. Baratay).



© 2023, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
EAN 9782297222716
ISSN 2269-2304
Collection Les Carrés DCG

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous sur gualino@lextenso.fr

Le concept

La collection « **Les Carrés DCG** » vous propose :

- des livres conformes au **programme** de chaque unité d'enseignement (UE) du **Diplôme de comptabilité et de gestion** (DCG), qui donne lieu à **une épreuve** ;
- une pédagogie qui tient compte des notions introduites dans les programmes : **compétences attendues, savoirs associés, guides pédagogiques** ;
- de **véritables manuels d'acquisition des connaissances** ; leur contenu est :
 - **développé** : les étudiants peuvent apprendre leur cours et acquérir les compétences ainsi que les savoirs associés,
 - **complet** : le cours est enrichi d'applications corrigées pour mettre en pratique les compétences acquises. Un cas final conforme à l'examen est présenté à la fin de l'ouvrage pour que l'étudiant soit prêt le jour de l'épreuve,
 - **à jour de l'actualité la plus récente.**

Le présent ouvrage est tout entier consacré à l'**UE 10 « Comptabilité approfondie »** et à l'épreuve correspondante : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou plusieurs questions.

Vous trouverez dans les pages suivantes (4 à 23) **le programme officiel de l'UE 10 ainsi que le sommaire** de ce manuel synthétique d'acquisition des connaissances. Vous pourrez ainsi facilement naviguer dans ce livre et trouver, à tout instant, les connaissances recherchées.

Rappelons que l'UE 6 « *Finance d'entreprise* » ainsi que les UE 9 « *Comptabilité* », UE 10 « *Comptabilité approfondie* », UE 11 « *Contrôle de gestion* » constituent l'**axe 2 « Gestion comptable et financière »** et ont pour objet de permettre au titulaire du DCG de disposer d'une démarche et des outils nécessaires pour enregistrer l'information comptable et financière, pour réaliser une analyse de la situation d'une organisation et disposer d'éléments d'aide à la prise de décision.

Programme officiel de l'UE 10 - Comptabilité approfondie

Niveau L : 170 heures – 14 ECTS

L'UE de « comptabilité approfondie », dans la continuité de l'UE de « comptabilité », vise à compléter et approfondir les notions comptables de base.

1 - PROFESSION ET NORMALISATION COMPTABLE (15 heures)

Sens et portée de l'étude : Connaître les enjeux actuels de la comptabilité à travers la présentation de la profession comptable et de la normalisation comptable.

1.1 - Profession comptable

Sens et portée de l'étude : Positionner le rôle de la profession comptable au sein du monde économique.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">– Identifier les modalités d'exercice de la profession, ses missions et ses responsabilités.– Expliquer les rôles des organisations professionnelles et le statut de leurs membres.– Appliquer les règles déontologiques à respecter par les experts-comptables et les commissaires aux comptes, dans une situation donnée.	<ul style="list-style-type: none">– Organisations professionnelles, leurs principaux rôles et leurs liens avec les régulateurs publics :<ul style="list-style-type: none">• ordre des experts-comptables ;• compagnie nationale des commissaires aux comptes ;• haut conseil du commissariat aux comptes.– Diversité des statuts et des modalités d'exercice de la profession :<ul style="list-style-type: none">• expert-comptable ;• commissaire aux comptes ;• comptable salarié ;• comptable public.– Principales missions de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.– Nature des responsabilités du comptable salarié, du comptable public, de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.– Notion d'éthique et de déontologie et principes fondamentaux de comportement à observer par la profession.

1.2 - Normalisation comptable

Sens et portée de l'étude : Comprendre l'importance de la normalisation comptable et sa place dans une économie mondialisée.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les normalisateurs internationaux et nationaux, analyser leurs rôles. – Positionner le Plan comptable général (PCG) dans le contexte évolutif de la normalisation internationale. – Identifier les principes fondamentaux de la comptabilité et justifier le rôle d'un cadre conceptuel. – Citer les référentiels comptables applicables en France. 	<ul style="list-style-type: none"> – Normalisateurs internationaux et principaux rôles : <ul style="list-style-type: none"> • « <i>International Accounting Standards Board</i> » (IASB) ; • « <i>International Public Sector Accounting Standards Board</i> » (IPSASB). – Normalisateurs nationaux et principaux rôles : <ul style="list-style-type: none"> • Autorité des normes comptables (ANC) ; • Autorité des marchés financiers (AMF) ; • Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP). – Principes comptables applicables en France pour les comptes individuels. – Notion de groupe et référentiels comptables applicables en France pour les comptes consolidés. – Définition et rôle d'un cadre conceptuel. – Comparaison du cadre français et du cadre conceptuel des « <i>International Financial Reporting Standards</i> » (IFRS) dont la notion de juste valeur et le principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence.

2 - ACTIF (70 heures)

Sens et portée de l'étude : Identifier et comprendre les problèmes posés par la comptabilisation des actifs, les solutions apportées et leurs impacts.

2.1 - Principes généraux

Sens et portée de l'étude : Connaître la définition de l'actif et les règles d'activation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> – Caractériser les différentes catégories d'actif. – Exposer les conditions d'activation. – Exposer les principes d'évaluation des actifs. 	<ul style="list-style-type: none"> – Définition, catégories d'actif et conditions d'activation. – Principes d'évaluation des actifs à l'entrée et postérieurement à leur entrée.

UE 10 - COMPTABILITÉ APPROFONDIE

2.2 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Sens et portée de l'étude : Définir les immobilisations corporelles et incorporelles et appliquer les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">– Identifier et distinguer les immobilisations corporelles et incorporelles.– Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des immobilisations corporelles et incorporelles.– Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les immobilisations corporelles et incorporelles à l'entrée et postérieurement à leur entrée.– Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.– Présenter les informations à fournir en annexe.	<ul style="list-style-type: none">– Principes d'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à l'entrée et postérieurement à leur entrée :<ul style="list-style-type: none">• détermination de la valeur d'entrée et incorporation des frais et charges ;• évaluation à l'inventaire (amortissement comptable, amortissement fiscal et dépréciation éventuelle) ;• sortie des immobilisations et prise en compte des frais de cession ;• comptabilisation des régularisations de TVA.– Opérations de location-financement.– Cas spécifique de la clause de réserve de propriété.– Cas spécifiques relatifs aux immobilisations corporelles :<ul style="list-style-type: none">• composants ;• sinistres ;• réévaluation libre.– Cas spécifiques relatifs aux immobilisations incorporelles :<ul style="list-style-type: none">• redevances annuelles ;• opérations de recherche et développement ;• brevets et marques ;• logiciels et sites internet ;• fonds commerciaux.

2.3 - Stocks

Sens et portée de l'étude : Définir les stocks et mettre en œuvre les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">– Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des stocks.– Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les stocks à l'entrée et postérieurement à leur entrée.– Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.– Présenter les informations à fournir en annexe.	<ul style="list-style-type: none">– Principes d'évaluation des stocks à l'entrée et postérieurement à leur entrée.– Cas spécifiques :<ul style="list-style-type: none">• quotas d'émission de gaz à effet de serre et instruments assimilés ;• clause de réserve de propriété ;• sinistres.

2.4 - Actifs financiers

Sens et portée de l'étude : Définir les actifs financiers et appliquer les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> – Identifier et caractériser les différentes catégories d'actifs financiers. – Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des titres. – Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les actifs financiers à l'entrée et postérieurement à leur entrée. – Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée. – Présenter les informations à fournir en annexe. 	<ul style="list-style-type: none"> – Définitions et catégories d'actifs financiers. – Principes d'évaluation des actifs financiers à l'entrée et postérieurement à leur entrée : <ul style="list-style-type: none"> • détermination de la valeur d'entrée et incorporation des frais d'acquisition ; • actions entièrement et partiellement libérées, actions gratuites ; • évaluation à l'inventaire. – Cas de rachats par l'entité de ses propres actions et obligations. – Acquisition et cession de droits préférentiels de souscription et de droits d'attribution, de bons de souscription d'actions et d'obligations. – Obligations souscrites à l'émission, acquises ou vendues après leur émission.

3 - PASSIF (40 heures)

Sens et portée de l'étude : Identifier et comprendre les problèmes posés par la comptabilisation des passifs, les solutions apportées et leurs impacts.

3.1 - Capitaux propres

Sens et portée de l'étude : Définir les capitaux propres et maîtriser les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> – Exposer et appliquer les règles relatives aux opérations de variation des capitaux propres des sociétés selon leur forme juridique. – Analyser les opportunités et les risques d'une modalité d'augmentation de capital, et/ou d'affectation du résultat. – Évaluer et comptabiliser les variations de capitaux propres dans les comptes individuels. – Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée. – Présenter les informations à fournir en annexe. 	<ul style="list-style-type: none"> – Variations du capital : <ul style="list-style-type: none"> • apports initiaux ; • augmentation de capital ; • réduction de capital ; • amortissement du capital ; • traitement comptable des frais liés aux opérations sur le capital ; • cas particuliers : apports partiellement libérés et leurs appels ultérieurs, versements anticipés et actionnaires retardataires ou défaillants, bons de souscription d'actions, droits préférentiels de souscription et droits d'attribution. – Affectation du résultat, y compris les cas particuliers du paiement des dividendes en actions et du versement d'acomptes sur dividendes. – Provisions réglementées : définition et principes de comptabilisation.

UE 10 - COMPTABILITÉ APPROFONDIE

3.2 - Passif externe

Sens et portée de l'étude : Définir les passifs externes et appliquer les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">– Caractériser les différentes catégories de passif.– Exposer et appliquer les conditions d'inscription au passif.– Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur certains passifs à leur entrée et postérieurement à leur entrée.– Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.– Présenter les informations à fournir en annexe.	<ul style="list-style-type: none">– Définition, catégories de passifs externes et conditions d'inscription : provisions, dettes, charges à payer, passifs éventuels.– Cas particuliers de provisions :<ul style="list-style-type: none">• provisions pour retraites et obligations similaires ;• provisions pour restructuration ;• limitation de la provision pour perte de change, coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état de site ;• provisions pour gros entretien ou grandes révisions.– Engagements financiers et passifs financiers.– Emprunts obligataires, dans leur forme ordinaire, non convertibles, avec ou sans prime de remboursement :<ul style="list-style-type: none">• émission, service de l'emprunt, régularisations d'inventaire ;• émission de bons de souscription d'obligations ;• annulation par l'entité de ses propres obligations.

4 - CHARGES ET PRODUITS (30 heures)

Sens et portée de l'étude : Appréhender l'importance de la notion de temps dans le processus comptable et la question de rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">– Exposer et appliquer les traitements comptables relatifs au rattachement des charges et des produits.– Évaluer et comptabiliser les opérations citées et plus particulièrement celles se déroulant sur plusieurs exercices.– Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.– Présenter les informations à fournir en annexe.	<ul style="list-style-type: none">– Abonnement des charges et des produits.– Évènements postérieurs à la clôture.– Contrats à long terme.– Dispositifs associant le personnel aux performances de l'entreprise.– Impôt sur les sociétés.– Aides aux entreprises : subventions, aides à l'emploi, abandons de créance.– Changements comptables.

5 - ENTITÉS SPÉCIFIQUES (15 heures)

Sens et portée de l'étude : Identifier et appliquer les adaptations des règles de comptabilisation aux associations et aux collectivités territoriales.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> – Exposer les spécificités propres aux associations et aux collectivités territoriales. – Citer les principales particularités comptables des associations et des collectivités territoriales. – Évaluer et comptabiliser les principales opérations. 	<ul style="list-style-type: none"> – Associations : <ul style="list-style-type: none"> • cadre légal et réglementaire ; • principales sources de financement et obligations d'information liées ; • principales opérations comptables ; • documents de synthèse. – Collectivités locales : <ul style="list-style-type: none"> • cadre légal et réglementaire ; • principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public et leurs fonctions ; • notions de budget et d'équilibre budgétaire ; • principales opérations comptables ; • contrôle des comptes.

L'épreuve 10 Comptabilité approfondie est une épreuve portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures – Coefficient : 1

Avertissement

Un nouveau règlement ANC 2022-06 a été adopté et est en cours d'homologation; il sera applicable aux exercices ouverts **à compter du 1^{er} janvier 2025** (application anticipée possible).

Les textes prévoient notamment :

- des modifications du plan des comptes;
- une nouvelle définition du résultat exceptionnel;
- une nouvelle présentation des informations dans l'annexe des comptes;
- la modernisation des états financiers.

La nomenclature des comptes présentée dans l'ouvrage relève de l'ancien modèle du PCG mais les principaux éléments du nouveau règlement sont intégrés au fil de l'eau.

Profession et normalisation comptable

25

Chapitre 1. La profession comptable

27

- I. L'expert-comptable** **27**
 - A. La diversité des statuts et les modalités d'exercice de la profession 27
 - B. La lettre de mission 30
 - C. Les incompatibilités 30
 - D. La nature des responsabilités 31
- II. Le commissaire aux comptes** **31**
 - A. La profession de commissaire aux comptes 31
 - B. La nomination du commissaire aux comptes 32
 - C. Les missions du commissaire aux comptes 33
 - D. Les incompatibilités 34
 - E. Les responsabilités du commissaire aux comptes 34
- III. Les organisations professionnelles** **38**
 - A. L'Ordre des experts-comptables 38
 - B. La Compagnie nationale des commissaires aux comptes 38
 - C. Le Haut conseil du commissariat aux comptes 39
- IV. Les règles déontologiques** **39**
 - A. La déontologie des experts-comptables 39
 - B. La déontologie des commissaires aux comptes 41

Chapitre 2. La normalisation comptable

43

- I. Les sources du droit comptable** **43**
- II. La définition de la normalisation comptable** **44**
- III. La présentation et le rôle des normalisateurs internationaux** **44**
- IV. La présentation et le rôle des normalisateurs européens** **45**
- V. La présentation et le rôle des normalisateurs nationaux** **45**

VI. Le cadre conceptuel	46
A. La définition d'un cadre conceptuel	46
B. Le cadre conceptuel anglo-saxon	46
C. Le cadre conceptuel français	47

**PARTIE
2**

Actif 51

Chapitre 3. Principes généraux 53

I. La définition de l'actif	53
II. La distinction entre immobilisations, charges et stocks	54
III. Les différentes catégories d'immobilisations	54
IV. Les immobilisations acquises de faible valeur	54
V. Les principes d'évaluation des actifs	55

Chapitre 4. Les immobilisations corporelles 57

I. Les principes d'évaluation des immobilisations corporelles à l'entrée	57
A. Les règles d'évaluation des immobilisations corporelles	57
B. La période d'incorporation des coûts	60
C. Les conditions d'activation des coûts d'emprunts	62
D. Le tableau récapitulatif des différentes dépenses	63
E. Les coûts de démantèlement	64
F. Le traitement comptable	64
II. Les principes d'évaluation des immobilisations corporelles produites	70
A. Les règles d'évaluation des immobilisations produites	70
B. Le traitement comptable	71
III. L'amortissement des immobilisations corporelles	76
A. La définition	76
B. Les modes d'amortissement	76
C. L'amortissement dérogatoire	82
D. Les divergences entre les règles comptables et les règles fiscales	82
E. Le traitement comptable	86
F. Le cas particulier des amortissements différés	87

IV. La révision du plan d'amortissement	88
A. La modification de l'utilisation d'un actif	88
B. La dépréciation d'une immobilisation corporelle	89
V. Les principes d'évaluation des immobilisations corporelles à la sortie	93
A. Le traitement comptable de la vente d'un actif	93
B. Le traitement comptable de la mise au rebut d'un actif	101
VI. Les informations à fournir en annexe	103

Chapitre 5. Les immobilisations incorporelles **105**

I. Les redevances annuelles	105
A. La détermination de la valeur d'entrée de l'immobilisation	105
B. Le traitement comptable	106
II. Les opérations de recherche et développement	107
A. Les critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle	107
B. Le traitement comptable des dépenses de développement activées	109
C. Le traitement des dépenses réalisées pour des tiers	109
D. Les règles d'amortissement des frais de développement activés	110
E. L'aboutissement d'un projet	111
F. L'abandon du projet	113
III. Les brevets et les marques	114
A. L'acquisition de brevets et de marques	114
B. La création de brevets et de marques en interne	114
IV. Les logiciels	116
A. Les logiciels acquis à usage interne	116
B. Les logiciels créés à usage interne	118
C. Les logiciels à usage commercial	121
V. Les sites internet	124
A. Les sites acquis « clés en main »	124
B. Les sites créés en interne	125
VI. Les fonds commerciaux	128
A. Les fonds commerciaux acquis	128
B. Les fonds commerciaux créés	130
VII. Les frais d'établissement	130

Chapitre 6. Les opérations de location-financement 131

I. La définition du crédit-bail	131
II. Le crédit-bail mobilier	132
A. Le traitement comptable pendant la période de location	132
B. Le traitement comptable à la levée de l'option	133
III. Le crédit-bail immobilier	134
A. Le traitement comptable pendant la période de location	134
B. Le traitement comptable de la levée de l'option	136
IV. Les mentions à porter dans l'annexe	138

Chapitre 7. Les immobilisations acquises avec des conditions particulières et les immobilisations spécifiques 141

I. Les acquisitions avec clause de réserve de propriété	141
II. Les acquisitions avec conditions résolutoires	141
III. Les acquisitions avec conditions suspensives	141
IV. Les constructions sur sol d'autrui	142

Chapitre 8. Les immobilisations décomposées 143

I. Les définitions	143
II. Les différentes catégories de composants	144
A. L'identification des composants	144
B. Les composants de première catégorie	144
C. Les composants de seconde catégorie	144
III. Le traitement comptable des composants	145
A. La comptabilisation des composants de première catégorie	146
B. La comptabilisation des composants de seconde catégorie	147
IV. Le remplacement des composants	150
A. Les composants de première catégorie et de seconde catégorie	150
B. Les composants de seconde catégorie (méthode de la provision)	151
V. Le remplacement d'un composant non identifié à l'origine	151
A. Les étapes de la reconstitution d'un composant non identifié à l'origine	152
B. Le traitement comptable d'un composant non identifié à l'origine	152

Chapitre 9. Les immobilisations sinistrées **155**

I. Les biens immobilisés sinistrés	155
A. La destruction partielle d'un bien	155
B. La destruction totale d'un bien	156
II. Les biens d'exploitation sinistrés	157
III. Les mentions à porter dans l'annexe	158

Chapitre 10. La réévaluation libre **159**

I. La définition	159
II. Le traitement comptable de l'écart de réévaluation	159
III. Le calcul des amortissements du bien réévalué	160
IV. L'utilisation de l'écart de réévaluation	160
V. La dépréciation d'un bien réévalué	162
VI. La cession d'un bien réévalué	162
VII. Les mentions à porter dans l'annexe	164

Chapitre 11. Les stocks **165**

I. La définition du stock	165
II. La classification comptable	166
III. Les principes d'évaluation des stocks à l'entrée	166
A. L'évaluation du coût d'acquisition des stocks de marchandises et de matières premières et autres approvisionnements	166
B. L'évaluation du coût de production des stocks de produits	167
IV. Les principes d'évaluation des stocks à la sortie	168
V. Les principes d'évaluation des stocks à l'inventaire	169
A. Les obligations légales	169
B. L'inventaire comptable	169
VI. Les droits d'émission de gaz à effet de serre	173
A. Les définitions	173
B. Les modèles économiques	174
C. Le traitement comptable	174
D. Les mentions à porter dans l'annexe	177

VII. Les certificats d'économies d'énergie (CEE)	179
A. Les définitions	179
B. Les modèles économiques	180
C. Le traitement comptable	180

Chapitre 12. Les actifs financiers **181**

I. Les différentes catégories d'actifs financiers	181
II. Les principes d'évaluation des actifs financiers à l'entrée	182
A. L'évaluation du coût d'acquisition	182
B. L'incorporation des frais d'acquisition	182
C. Le traitement comptable	183
D. Le cas particulier des actions partiellement libérées	184
E. L'acquisition de droits préférentiels de souscription et de droits d'attribution	186
F. L'acquisition d'obligations	186
G. L'acquisition de bons de souscriptions d'actions et de bons de souscription d'obligations	188
H. Les rachats par l'entité de ses propres actions et obligations	189
III. Les principes d'évaluation des actifs financiers à la sortie	191
A. Les règles d'évaluation	191
B. Les cessions d'actions	191
C. Les cessions d'obligations	194
D. Les cessions de droits préférentiels de souscription et de droits d'attribution	196
E. Les cessions de titres à réméré	197
IV. Les principes d'évaluation des actifs financiers à l'inventaire	197
A. Les règles d'évaluation	197
B. Le calcul des dépréciations	197
C. Le traitement comptable	198
D. La baisse anormale et momentanée des titres	201
V. Les revenus sur titres	201
A. Les dividendes perçus	201
B. Les coupons perçus sur obligations	202

Chapitre 13. La constitution de sociétés	205
I. Les formalités	205
II. Les différentes catégories d'apports	205
III. Les règles juridiques	206
IV. Le traitement comptable	207
V. Les frais liés à la constitution des sociétés	209
A. Les modalités de la comptabilisation	209
B. Le traitement comptable	209
VI. Le cas particulier des versements anticipés	210
A. Les versements anticipés dès la constitution de la société	210
B. Les versements anticipés lors d'appels ultérieurs	211
VII. Le cas particulier des actionnaires retardataires	212
VIII. Le cas particulier des actionnaires défaillants	213
Chapitre 14. Les variations de capital	219
I. Les augmentations de capital	219
A. Les opportunités et les risques d'une augmentation de capital	219
B. Les modalités	220
C. Les augmentations de capital par apports nouveaux	220
D. Les augmentations de capital sans apports nouveaux	225
E. Le calcul des droits dans le cas d'une double augmentation de capital	228
F. Le traitement comptable des frais liés aux augmentations de capital	231
G. Le cas particulier de l'émission de bons de souscription d'actions	232
H. Le cas particulier de l'émission d'actions à bons de souscription d'actions	233
I. Les cas particuliers de l'émission d'obligations donnant accès au capital	233
II. Les réductions de capital	234
A. La réduction de capital motivée par l'apurement des pertes	234
B. La réduction de capital non motivée par l'existence de pertes	235
III. L'amortissement du capital	237
IV. Informations en annexe	238

Chapitre 15. L'affectation du résultat 239

I. Le bénéfice distribuable	239
II. Les dividendes dans les SARL et dans les sociétés par actions soumises à l'IS	240
A. Les conditions de distribution	240
B. Le premier dividende ou dividende statutaire (ou encore intérêt statutaire)	241
C. Le superdividende	241
D. Les actions de préférence	241
E. Le paiement des acomptes sur dividendes	242
F. Le paiement des dividendes	242
G. Le cas particulier des tantièmes dans les SARL soumises à l'IS	243
III. Les dividendes dans les sociétés de personnes relevant de l'IR	243
IV. Le traitement comptable	244
A. Le résultat comptable est bénéficiaire	244
B. Le résultat comptable est déficitaire	245

Chapitre 16. Les provisions réglementées 247

I. La définition des provisions réglementées	247
II. Le principe de comptabilisation	248
III. Le traitement comptable	248
IV. Les cas particuliers de provisions réglementées	249
A. Les provisions pour investissement	249
B. Les provisions pour hausse des prix	249
C. Les amortissements dérogatoires	250

PARTIE **4**

Passifs externes **251**

Chapitre 17. Les différentes catégories de passifs externes 253

I. La définition générale d'un passif	253
II. Les différentes catégories de passifs externes	253
A. Les dettes	253
B. Les provisions	254
C. Les charges à payer	254
D. Les passifs éventuels	254